



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Date de la convocation : 05 avril 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mmes DEGRAIS, PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M.LORGEUX, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme BARRY, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme PAUCHARD, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1 - N° 23/03 - 06/E

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La présentation de ce budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 20 mars 2023 et à la commission municipale des finances organisée le 03 avril 2023.

Le budget annexe Lotissement Romo1 est équilibré à 1 058 527,11 € pour la section de fonctionnement et 1 058 527,11 € pour la section d'investissement.

Ce budget permet la réalisation et la commercialisation d'un lotissement visant à accueillir de l'habitat et quelques activités professionnelles. L'objectif est de reconverter une friche industrielle suite à la fermeture de MATRA Automobile.

Ce budget est établi Hors Taxes et soumis à la TVA.

Il n'est pas prévu d'activité réelle sur ce budget pour l'année 2023. Seuls des mouvements comptables d'ordre seront à réaliser de manière réglementaire.

Section de fonctionnement

Type de mouvement/Chapitre	Dépenses	Recettes
TOTAL	1 058 527,11	1 058 527,11
Ordre	1 058 527,11	1 058 527,11
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 058 527,11	1 058 527,11



Section d'investissement

Type de mouvement/Chapitre	Dépenses	Recettes
TOTAL	1 058 527,11	1 058 527,11
Ordre	1 058 527,11	1 058 527,11
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 058 527,11	1 058 527,11

Niveau d'endettement

Il reste un capital de 1 058 528,27 € (56,65 €/habitant) à rembourser au budget principal."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité (23 pour et 6 abstentions : MM. NAUDION - BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON - Mme PAUCHARD - M. GUENIN) le budget annexe lotissement Romo 1 2023.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

17 AVR 2023

Mis en ligne sur le site internet le

18 AVR 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER